



Direction de l'Éducation  
Rue César GALAS - Bourg

☎ : 05 90 85 59 92

✉ : vie.scolaire@ville-sainteanne.fr

# DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

**ANNÉE SCOLAIRE  
2022/2023**



## Liste des pièces à fournir (attention le service ne fait pas de copies) :

- 1 Photocopie du livret de famille (photocopie des pages concernant les parents et les enfants à inscrire) ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète
- 1 Certificat de radiation de l'enfant concerné
- Carnet de vaccination + photocopie(s) des page(s) du vaccin DT POLIO obligatoire
- Photocopie + l'original d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone au nom des parents de l'enfant ou tout autre document pouvant justifier l'adresse des parents.
- Photocopie de la taxe foncière ou d'habitation de l'année 2021 domicile + taxe foncière et d'habitation au nom du propriétaire + attestation sur l'honneur d'hébergement du propriétaire.

Dossier complet à déposer dans la **boîte aux lettres de la Direction de l'Éducation, rue César GALAS au Bourg** ou à envoyer par mail à l'adresse **vie.scolaire@ville-sainteanne.fr** **avant le 31 mars 2022.**

Les informations recueillies sur cette demande ou ce fichier sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par responsable de traitement : Direction de l'éducation - service vie scolaire pour finalités du traitement: inscription à la restauration/inscription maternelle ou élémentaire/recensement des enfants de 2 ans/instruction des demandes de dérogation. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

**Par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Délégué à la protection des données  
Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE  
par e-mail : dpd@ville-sainteanne.fr**

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023



## Enfant à inscrire

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance.....  
(commune et département) : .....  
Sexe : Féminin  Masculin   
Adresse de l'élève : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
École fréquentée antérieurement : ..... Classe : .....

## Représentant légal 1

Autorité parentale ou  non

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....  
Travail : ..... (n° Poste).....  
Profession : ..... Lieu de travail : .....

## Représentant légal 2

Autorité parentale ou  non

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....  
Travail : ..... (n° Poste).....  
Profession : ..... Lieu de travail : .....

## Autre Représentant légal (à compléter si l'enfant réside chez un tiers) Autorité parentale ou non

NOM : ..... Prénom : .....Lien avec l'enfant.....  
Adresse : (si différente de celle de l'élève).....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone domicile : 05..... Portable : 06.....  
Travail : ..... (n° Poste).....  
Profession : ..... Lieu de travail : .....

## Restauration scolaire (à compléter obligatoirement) ou non

Je soussigné(e), .....certifie sur l'honneur  
l'exactitude et la sincérité de tous les renseignements mentionnés sur le présent formulaire.

Sainte-Anne, le.....

### RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'inscription : .....  
École : .....  
• Maternelle : TPS  PS  MS  GS   
• Élémentaire : CP  CE1  CE2  CM1  CM2

Signature :



# DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

## ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle permet à un parent de solliciter l'admission de son enfant dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son secteur. Elle est traitée par le maire et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

En vertu des articles L 212-7 et L 131-5 du code de l'Éducation, le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la carte scolaire.

### Enfant à inscrire

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance.....  
(commune et département) : .....

Sexe : Féminin  Masculin

Adresse de l'élève : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Enfant **domicilié** à Sainte-Anne  Enfant **non domicilié** à Sainte-Anne

\* École (nom - adresse) et classe fréquentée l'année dernière : .....

.....

\* École demandée : .....

• Maternelle : TPS  PS  MS  GS

• Élémentaire : CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### Composition du foyer de l'enfant : personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant(e) 1

Madame  Monsieur  Autre (à justifier)

Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

NOM : .....

Prénom : .....

Tél du domicile : .....

Tél portable : .....

Lieu de travail : .....

Horaires : .....

Parent ou représentant(e) 2

Madame  Monsieur  Autre (à justifier)

Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

NOM : .....

Prénom : .....

Tél du domicile : .....

Tél portable : .....

Lieu de travail : .....

Horaires : .....

Nom et Prénom	Adresse	Père/Mère	Lieu de travail	Horaires de travail

\* Regroupement de fratrie : pris en compte uniquement quand l'enfant à un frère ou une sœur déjà présent dans l'établissement demandé.

\* Raisons médicales (certificat médical obligatoire)

\* Obligations professionnelles des parents (joindre justificatifs)

\* Toute demande dans les écoles périphériques à faible effectif.

\* Autres motifs (précisez) : .....



## ATTENTION

La scolarisation de votre enfant ne pourra se concrétiser qu'en tenant compte de l'équilibre des effectifs des écoles, de leurs capacités d'accueil actuelles et prévisibles et après la scolarisation prioritaire des enfants du secteur.

Vous recevrez une réponse par courrier vous informant de l'accord ou pas de cette demande.

La validité de la dérogation est limitée au cycle en cours maternelle ou élémentaire.

Vous pouvez joindre à votre dossier tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande.

Ce dossier sera instruit lorsque toutes les rubriques seront complétées et tous les justificatifs produits.

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le : .....

Décision de Monsieur le Maire : Accordée  Refusée

Fait à Sainte-Anne, le .....  
(Cachet de la commune et signature du Maire)

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation au service vie scolaire pour les finalités du traitement. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

**Par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Délégué à la protection des données  
Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE  
par e-mail : [dpd@ville-sainteanne.fr](mailto:dpd@ville-sainteanne.fr)**

**Pour plus d'informations : DIRECTION DE L'ÉDUCATION  
Rue César GALAS - Bourg  
Tél : 0590 85 59 92**



# RECENSEMENT DES ENFANTS DE 2 ANS

## ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Pour la rentrée scolaire de septembre 2022, la ville de Sainte-Anne poursuit son effort pour scolariser les enfants de 2 ans domiciliés à Sainte-Anne (nés entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020).

### Recensement de mon enfant

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../.....  
Lieu de naissance : .....  
Sexe : féminin  masculin   
Adresse : .....  
Code postale : .....  
Ville : .....

### Représentant légal de l'enfant

#### Parent ou représentant(e) n°1

Je soussigné(e), ..... (représentant légal de l'enfant)

Père  Mère  Représentant légal

Demeurant à .....  
.....

Profession : .....

Tél du domicile : .....

Tél portable : .....

#### Parent ou représentant(e) n°2

Je soussigné(e), ..... (représentant légal de l'enfant)

Père  Mère  Représentant légal

Demeurant à .....  
.....

Profession : .....

Tél du domicile : .....

Tél portable : .....

### Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la ville de Sainte-Anne tout changement dans la situation de mon enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal.

Sainte-Anne, le .....

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »  
Parents ou représentant(e) 1

Écrire la mention « **Lu et approuvé** »  
Parents ou représentant(e) 2

Signature

Signature

**Rappel** : en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.

La demande de dérogation constitue un acte usuel.

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation - service vie scolaire pour le recensement des enfants de 2 ans. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Délégué à la protection des données  
Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE  
par e-mail : [dpd@ville-sainteanne.fr](mailto:dpd@ville-sainteanne.fr)

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le : .....

Décision de Monsieur le Maire : Accordée  Refusée

Fait à Sainte-Anne, le .....  
(Cachet de la commune et signature du Maire)

Pour plus d'informations : DIRECTION DE L'ÉDUCATION  
Rue César GALAS - Bourg  
Tél : 0590 85 59 92